



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## **Discours de Eduard Philippe à l'Assemblée Nationale 28 avril 2020**

### **POINTS A RETENIR**

**Le plan national de déconfinement fixe les règles nationales pour quelques enjeux prioritaires : l'école, les entreprises, les commerces, les transports et la vie sociale**

#### **L'école**

- Une réouverture très progressive des **maternelles et de l'école élémentaire** à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat.
- A compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, il est envisagé d'ouvrir les **collèges**, en commençant par la 6<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup>.
- La décision de rouvrir les **lycées**, en commençant par les lycées professionnels, sera prise début juin.

Les classes rouvriront dans des **conditions sanitaires strictes** :

- Pas plus de 15 élèves par classe ;
- Une vie scolaire organisée autour du respect des règles barrière, de mesures d'hygiène strictes et de la distribution de gels hydro alcooliques.
- Tous les enseignants et encadrants des établissements scolaires recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront respecter les règles de distanciation.

#### **La vie au travail**

**Le télétravail** doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les 3 prochaines semaines.

Pour les personnes qui ne pourront pas télétravailler, la **pratique des horaires décalés** dans l'entreprise doit être encouragée. Elle étalera les flux de salariés dans les transports et diminuera la présence simultanée des salariés dans un même espace de travail.

S'agissant des conditions de travail, **des guides et des fiches métiers** accompagneront les réorganisations nécessaires au sein des entreprises.

Le dialogue social à tous les niveaux doit être mobilisé pour permettre le retour au travail dans un cadre qui garantit évidemment **la santé et la sécurité des salariés**. C'est une condition impérative.

Concernant les **mesures d'accompagnement des entreprises** qui font face à des difficultés : le dispositif d'activité partielle, qui est un des plus généreux d'Europe, restera en place jusqu'au 1<sup>er</sup>

juin. Il sera à adapter progressivement, afin d'accompagner la reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée. Les personnes vulnérables et les secteurs professionnels qui demeureraient fermés seront protégés.

### Les transports :

**Le port du masque** sera rendu obligatoire dans tous les transports, métros comme bus. **Les gestes barrières** devront être respectés. Les bus scolaires circuleront à moitié vides.

### Le tour de la vie sociale

**La vie sociale va reprendre, mais là encore, progressivement.**

Il sera à nouveau possible de **circuler librement**, sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel.

S'agissant des **activités culturelles**, parce qu'ils peuvent fonctionner plus facilement en respectant les règles sanitaires, **les médiathèques, les bibliothèques et petits musées**, si importants pour la vie culturelle de nos territoires, pourront rouvrir leurs portes dès le 11 mai. A contrario, **les grands musées, qui attirent un grand nombre de visiteurs hors de leur bassin de vie, les cinémas, les théâtres et les salles de concert**, où l'on reste à la même place dans un milieu fermé, ne pourront pas rouvrir.

Les **salles des fêtes, les salles polyvalentes** resteront également fermées, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

Pour donner aux organisateurs d'évènements de la visibilité, il a été précisé que les **grandes manifestations** sportives, culturelles, notamment les **festivals**, les grands salons professionnels, tous les évènements qui regroupent plus de 5000 participants et font à ce titre l'objet d'une déclaration en préfecture et doivent être organisés longtemps à l'avance, ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

D'une façon générale, il faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasion de propagation du virus. **Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés** seront donc limités à 10 personnes.

### A noter :

- **La progressivité s'accompagne d'une différenciation selon les territoires.**
- **Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, le déconfinement n'aura pas lieu le 11 mai, ou il se fera plus strictement.**

Si tout est prêt le 11 mai, alors commencera une phase qui durera jusqu'au 2 juin.

### Les indicateurs

- Le taux de cas nouveaux dans la population sur une période de 7 jours, reste élevé, ce qui montrerait que la circulation du virus reste active ;
- Les capacités hospitalières régionales en réanimation restent tendues ;
- Le système local de tests et de détection des cas contacts ne soit pas suffisamment prêt ;

Ces indicateurs seront cristallisés le 7 mai, afin de déterminer quels départements basculent le 11 mai en catégorie « rouge » ou « vert ».

A compter de jeudi, le directeur général de la santé présentera tous les soirs la carte avec ces résultats, département par département.

- Le Premier Ministre avec plusieurs membres du gouvernement et le coordonnateur interministériel, Jean Castex, rencontrera dès demain les associations d'élus locaux et les préfets, puis jeudi les partenaires sociaux, pour engager ce travail de concertation et d'adaptation du plan aux réalités de terrain.

COFAC  
22 rue Oberkampf - 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr) - [cofac.coordination@cofac.asso.fr](mailto:cofac.coordination@cofac.asso.fr)  
Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09



